

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant STEPHANIE DUGUAY	Numéro de permis 2012465	Date d'inspection Le 06 août 2025	
Nom de l'établissement Garderie Chez Steph		Numéro de téléphone (506) 727-0965	
Adresse 267 rue Paquet Caraquet NB E1W 1A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Ratio respecté lors de mon inspection Observation: -jeux libres -lavages des mains, séances des toilettes et collation -Jeux extérieur -Diner et préparation pour la sieste à mon départ. Discussion avec l'exploitante sur l'importance de continuer d'inscrire la planification des activités quotidienne durant la période estivale. -La garderie est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 août 2025

Date

original signé par
Stéphanie Duguay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 août 2025

Date